

Liberté. Égalité, Fraternité



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)
Office National de Partenariat en Éducation (ONAPE)

Créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement : Trésor Public

**Termes de référence pour la réalisation de l'état des lieux du
Partenariat en Éducation en Haïti**

Port-au-Prince, Haïti
Novembre 2016

Termes de référence (TDR)

I. Informations générales sur le poste

Titre du poste : Consultation pour la réalisation de l'état des lieux du Partenariat en éducation

Lieu d'affectation : Office de Partenariat en Éducation

Type de Contrat : Contrat national de durée déterminée

II. Contexte et justification

L'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, la part énorme des initiatives privées ou non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité pour éviter d'hypothéquer l'avenir de celle-ci et celui des personnes qui en bénéficient, a conduit les pouvoirs publics à créer un organisme fédérateur autour du MENFP et des acteurs, qui est l'office National du Partenariat en Éducation, l'ONAPÉ.

Du point de vue de sa mission, l'ONAPÉ (art. 4) est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, le 19 novembre 2007, l'Office, au cours de la première année de son fonctionnement, privilégie des actions structurantes ou *restructurantes* favorables au partenariat public/privé (PPP).

C'est dans ce cadre que la Direction Générale de l'ONAPÉ, avec l'appui du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, l'appui technique et financier de la Banque Interaméricaine de Développement (BIB), décide de recruter une firme nationale pour la conduite d'une consultation à l'échelle nationale pour l'établissement de l'état des lieux des Partenariats dans le secteur de l'Éducation en Haïti.

III. Objectif général et objectifs spécifiques de la Consultation

Il existe une diversité d'acteurs intervenant dans le secteur de l'éducation en Haïti : État, Mairies, Particuliers, Organisations Non Gouvernementales, Confessions religieuses, etc. Toutes ces catégories concourent à l'octroi de l'éducation. Cette consultation doit permettre à l'Office de se faire une idée juste de ce qui se passe dans le domaine du partenariat dans le secteur de l'éducation.

Cet état lieu doit permettre de savoir : Qui fait quoi, pour qui, avec qui, où et comment ? En d'autres termes, l'objectif général de la consultation est d'établir de manière exhaustive l'état du Partenariat public/privé dans le secteur de l'éducation à l'échelle des Dix (10) départements d'éducation du Pays.

Les objectifs spécifiques de la consultation sont de (d) :

- Présenter ou faire l'état du cadre légal et réglementaire de partenariat en éducation ;
- Identifier les divers acteurs ou les groupes d'acteurs intervenant dans le secteur de l'éducation ;
- Présenter la répartition territoriale des partenariats en éducation ;
- Répertorier les modalités opérationnelles de l'exercice des partenariats en éducation ;
- Recentrer les diverses formes de partenariat en éducation ;
- Faire ressortir et analyser les rapports institutionnels entre le MENFP et les partenaires en éducation ;
- Faire ressortir la couverture publique et la couverture non étatique en éducation ;
- Fixer les niveaux de responsabilité du MENFP et des parties prenantes en éducation sous l'angle du partenariat public/privé ;
- Analyser les mécanismes de dialogue institutionnel en partenariat entre le MENFP et les intervenants ;
- Proposer un mécanisme de synergie dans les interventions ;
- Présenter un rapport préliminaire des résultats de la consultation ;
- Faire des propositions en vue de l'élaboration d'une politique nationale de partenariat ; Elaborer un plan d'actions de mise en œuvre des résultats de l'étude ;
- Faire une présentation publique des résultats de la consultation ;
- Présenter un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques.

IV. Résultats attendus

- Les principaux résultats attendus de la consultation sont :
- L'état des lieux du partenariat est réalisé ;
- La recension des écrits sur le cadre légal et réglementaire des interventions dans le secteur de l'éducation est réalisée ;
- Le dénombrement des acteurs et des groupes d'intervenants dans le secteur de l'éducation est produit ;
- La répartition territoriale des partenariats en éducation est présentée ;
- Les modalités opérationnelles de l'exercice des partenariats en éducation sont répertoriées ;
- Les diverses formes de partenariat en éducation sont identifiées ;
- Les rapports institutionnels entre le MENFP et les partenaires en éducation sont affirmés et analysés ;
- La couverture publique et la couverture non étatique en éducation est établie ;
- Les niveaux de responsabilité du MENFP et des parties prenantes en éducation sous l'angle du partenariat public/privé sont identifiés ;
- Les mécanismes de dialogue institutionnel en partenariat sont analysés un mécanisme de synergie des partenariats est proposé ;

- Un rapport préliminaire des résultats de la consultation est remis ;
- Des propositions en vue de l'élaboration d'une politique nationale de partenariat sont formulées ;
- Un plan d'actions de mise en œuvre recommandations de l'étude est élaboré ;
- Une présentation publique des résultats de la consultation est faite ;
- Un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques est soumis.

V. Stratégie de réalisation et critères de sélection

L'état des lieux des partenariats dans le secteur de l'éducation sera réalisé par une firme nationale selon les critères de sélection suivants :

- Firme nationale de notoriété dans le domaine de la recherche ;
- Connaissance du secteur de l'éducation et du partenariat en éducation ;
- Un maximum de 5 ans d'expérience pertinente reliée à la conduite d'étude de large spectre ;
- Excellentes aptitudes dans l'analyse et la synthèse d'information provenant de multiples sources de données ;
- Maîtrise des logiciels de traitement de données quantitatives et qualitatives en éducation ;
- Soumission d'un exemple d'études ;
- Présentation d'une proposition technique ;
- Présentation d'une proposition financière.

VI. Durée de la consultation et niveau d'effort

La durée de la consultation est de 90 jours ouvrables à compter de la signature du contrat.

La consultation se déroulera à l'intérieur du temps scolaire, en particulier pendant le fonctionnement des écoles en dehors des congés. À l'intérieur de la période de la consultation, dans la proposition technique la Firme indiquera le niveau d'effort pour le personnel mobilisé.

La consultation se déroulera sous la supervision du Directeur Général de l'ONAPE ou tout autre cadre désigné à cet effet.

VII. Dossier de candidature

Les firmes de consultation intéressées envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, 104, angle Rues Lambert et St. Surin, Juvénat, Pétion-Ville, HT6140, Haïti.

Les plis doivent porter la mention « *Candidature pour la réalisation de l'état des lieux du partenariat en éducation en Haïti* ».

SEULES LES FIRMES SÉLECTIONNÉES SERONT CONTACTÉES. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER !